



Schweizerischer Pensionskassenverband
Association Suisse des Institutions de Prévoyance
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza
Kreuzstrasse 26
8008 Zürich

Telefon 043 243 74 15
E-Mail info@asip.ch
Website www.asip.ch

Communiqué

La durabilité n'est pas une promesse en l'air pour les caisses de pension suisses

Zurich, le 12 novembre 2024. – L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP) a mis au point une base commune pour le reporting en matière de durabilité dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Ce guide pratique, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, est déjà fréquemment utilisé, ainsi qu'il en ressort d'une étude menée par PwC Suisse. Les résultats sont en substance éloquentes.

Les institutions de prévoyance suisses assument la responsabilité fiduciaire d'une gestion durable, tournée vers l'avenir, de la fortune de leurs assurés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nos caisses de pension s'intéressent de plus en plus aux critères de durabilité. Dans leurs rapports, les institutions de prévoyance expriment aussi l'évolution de leur approche des domaines de l'environnement, du social et de la gouvernance d'entreprise (autrement dit, les critères ESG).

L'ASIP les soutient dans leurs efforts au moyen de la Norme de reporting ESG qu'elle a élaborée à l'intention des caisses de pension. Grâce à ce cadre réglementaire global, largement accepté et comparable quelle que soit leur nature, elles peuvent intégrer leurs activités relatives aux critères ESG dans leurs rapports. Cela leur permet notamment de montrer de manière compréhensible comment leurs fonds sont investis et quels jalons elles ont déjà posé en matière de placements durables, mais aussi ceux qu'elles ont l'intention de mettre en place.

Notre Norme de reporting ESG implique l'obligation de créer la plus grande transparence possible en matière d'investissement durable dans une prévoyance professionnelle organisée de manière responsable et respectueuse du partenariat social, et de suivre de près son développement. Cet engagement personnel doit

contribuer à éviter que la densité des prescriptions légales, déjà excessive dans ce domaine, ainsi que les coûts de la réglementation n'augmentent encore.

Après avoir appliqué cette norme pour la première fois lors de l'établissement du rapport 2023, l'ASIP a donc chargé PwC Suisse de réaliser une étude externe ([Link](#)). Les conclusions de cette évaluation s'avèrent réjouissantes: 46% des placements de fortune ainsi que 45% de toutes les personnes assurées auprès d'institutions de prévoyance suisses sont déjà pris en compte dans un rapport sur les critères ESG.

Les résultats sont également éloquentes sur le plan du contenu: selon les auteurs de l'étude de PwC, il ressort par exemple des rapports en matière d'ESG que la prise en compte des aspects climatiques est un thème prédominant dans toutes les caisses de pension. C'est ainsi que 38% d'entre elles présentent une stratégie de décarbonisation comme objectif contraignant dans leur stratégie de placement. Par ailleurs, 26% des rapports ESG qui leur ont été soumis mentionnent des mesures de décarbonisation, sans toutefois prendre d'engagement à cet égard.

Cette enquête montre même clairement que les normes ESG pourraient, à l'avenir, être encore mieux ancrées dans la branche de la prévoyance. Toujours est-il que seules quelques rares caisses de pension présentent les indicateurs de base complets ou les taux de transparence tels qu'ils sont prévus dans la Norme de reporting ESG de l'ASIP.

Toutefois, les progrès en matière de reporting ESG évoluent actuellement de manière extrêmement dynamique. Il est à cet égard révélateur que presque la moitié des institutions de prévoyance interrogées n'ayant pas établi de reporting ESG prévoient de le faire au cours des douze prochains mois. L'ASIP suivra étroitement l'évolution de la situation à l'aide d'autres enquêtes et continuera d'améliorer la norme, si nécessaire.

Informations complémentaires:

Martin Roth

Président de l'ASIP

T 079 696 57 67, roth@asip.ch

Lukas Müller-Brunner

Directeur de l'ASIP

T 079 582 99 60, mueller-brunner@asip.ch

L'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), dont le siège est à Zurich, est l'association faitière de quelque 900 caisses de pension. L'ASIP veille au maintien et au développement d'une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux sur une base libérale et décentralisée. Elle s'engage, par ailleurs, pour un système des trois piliers bien équilibré.